Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260909-BC2026_09_15-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'IROISE
C.S. 10078
29290 LANRIVOARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTE

(Délibération prise en délégation de pouvoir)

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 18

VOTANTS : 18

L'an deux mille vingt six, le neuf septembre
Les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise sous la présidence de Monsieur TALARMIN André, Plouarzel.

ETAIENT PRESENTS :
Monsieur L'HOSTIS Jean-Luc, Brélès ; Monsieur MOUNIER Gilles, Saint Renan ; Monsieur MILIN Jean-Luc, Le Conquet ; Madame GODEBERT Viviane, Locmaria-Plouzané ; Madame LAI Sylviane, Milizac-Guipronvel ; Madame PAGE Odile, Ploumoguer ; Monsieur PAYEN Henri-Marc, Plourin ; Monsieur RAGUENES Joseph, Lanrivoaré ; Monsieur TALARMIN André, Plouarzel ; Monsieur TREGUER Reun, Tréouergat ; Madame APPRIOUAL Anne, Lampaul-Ploudalmézeau ; Monsieur BERTHEVAS Jean-Jacques, Trébabu ; Monsieur BRIANT Jean-Noël, Lanildut ; Monsieur BRIEND Patrick, Porspoder ; Monsieur CARREGA David, Ploudalmézeau ; Monsieur COLIN Christophe, Landunvez ; Monsieur COROLLEUR Bruno, Molène ; Monsieur CORRE Stéphane, Plougonvelin

ABSENTS EXCUSES :
Monsieur BREHIER Tristan, Lampaul-Plouarzel

Monsieur MOUNIER Gilles a été élu secrétaire de séance.

BC2026_09_15 : DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES STATIONNEMENTS À LA POINTE SAINT MATHIEU - STADE PRO

EXPOSÉ

Contexte

Le site de la Pointe Saint Mathieu est un lieu emblématique qui accueille, sur un espace tout à la fois restreint et grandiose, un patrimoine bâti polymorphique, où se mêlent étroitement Passé et Présent, Mémoires et Technologies, Histoire et Paysage, Terre et Mer.

Le site est également stratégique : Saint Mathieu est situé à proximité de l'entrée dans la rade de Brest, sur une pointe rocheuse habitée depuis des siècles. La stratégie liée aux lieux est autant navigationnelle que militaire, à la fois signal et vigie, se traduisant par la construction d'une tour à feu médiévale, remplacée par un phare modernisé au fil du temps, et d'un sémaphore.

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260909-BC2026_09_15-DE

Après plusieurs années de travail à la reconnaissance du site de Saint Mathieu comme lieu patrimoine d'exception, les services de l'État vont, en 2025, inscrire le site au rang de patrimoine paysager emblématique de niveau national. Cette inscription permettra d'assurer la pérennisation de la qualité paysagère des lieux et sa valorisation, tout en restant un site évolutif et vivant.

Les richesses de Saint Mathieu étaient déjà largement appréciées, en accueillant chaque année plus de 200 000 visiteurs, le classement devrait amener encore plus de visiteurs qu'il faudra pouvoir accueillir sur des espaces fonctionnels et à la mesure du site.

Dans le cadre de l'étude de programmation globale de 2021-2022, des espaces de stationnement avaient été envisagés et décrits sur la partie Est du site afin de résorber le stationnement actuel situé près de l'abbaye. Une étude de maîtrise d'œuvre a été confiée en 2024 à un bureau d'étude afin de traduire ces orientations et présenter un projet fonctionnel pour une mise en œuvre rapide, compte tenu des évolutions d'attractivité du site attendu dès 2025.

Aujourd'hui, il s'agit d'autoriser le Président à solliciter des subventions pour accompagner le projet d'aménagement des parkings.

Description de l'opération

Dans le secteur situé entre le Gibet aux Moines et les premières habitations, les intentions d'aménagement de stationnement sont les suivantes :

- La consolidation d'un parking de proximité, existant aujourd'hui sur une placette en délaissé départemental, entre la RD 85 et rue Ste Aude.
- L'aménagement de parking de grande capacité pouvant à minima compenser la disparition des espaces de stationnement de la place St Tanguy, envisagés à terme. Ces zones de stationnement seraient desservies par un cheminement doux sécurisé et offriraient des places PMR et des places pour véhicules électriques, entre autres, dans le respect des réglementations.
- L'aménagement d'une entrée du site, au niveau de la RD 85, confortant l'esprit de Pointe.
- L'aménagement des entrées/sorties de la rue Antré Ker, rue historique du village, également pensé en s'inspirant de l'étude de programmation initiale et de la fonctionnalité à apporter aux circulations du cœur de village.

Ces aménagements seront phasés sur plusieurs périodes au regard des maîtrises foncières existantes et selon les acquisitions de terrain réalisables.

Dépenses prévisionnelles

Un 1er estimatif de stade Esquisse a été présenté en Bureau communautaire du 27 novembre 2024, pour un montant total de 688 000 €. Il a fait l'objet d'une délibération favorable (BC2024_11_24).

Le travail mené par la Maîtrise d'œuvre pour répondre aux attentes de Pays d'Iroise Communauté en termes d'accessibilité et d'augmentation du nombre de places de stationnement de proximité a fait évoluer l'estimation financière globale comme suit :

Estimatif financier détaillé de l'opération, au stade Pro	
Mission de maîtrise d'œuvre	38 175.00 €
Étude réglementaire, levé topographiques	8 215 €
Etude IRVE	16 400 €
Aménagement parking de proximité,	682 882,7 €
Aménagement des parkings enherbés	221 802,8 €
Aménagement de la RD 85 et cheminement doux	71 500 €
Aménagement accès parking enclos	6 800 €
Total HT	1 045 715,5 €

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260909-BC2026_09_15-DE

DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du 8 juillet 2026 portant modification des délégations consenties par le conseil communautaire au bureau communautaire notamment en matière financière,

Considérant la procédure de classement du site,
Considérant l'étude d'ensemble d'aménagement du site de la pointe Saint Mathieu,
Considérant l'enjeu de valorisation du site dans le cadre d'une opération pluriannuelle,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire est invité à :

- VALIDER la poursuite de l'étude en cours visant à aménager ces stationnements,
- AUTORISER le Président à solliciter un soutien de l'État au titre des dotations DETR-DSIL à hauteur de 30 % du coût hors taxe des dépenses,
- AUTORISER le Président à solliciter un financement auprès de tout autre financeur potentiel dont le Département et la Région dans la cadre du programme Bien vivre partout en Bretagne, ou l'Europe,
- AUTORISER le Président à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président,

M. TALARMIN André